DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



MAIRIE DE PARMAIN 95620

TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

COMPTE RENDU SOMMAIRE -SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Date de Convocation :

23/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roland GUICHARD, maire de Parmain.

Date d'affichage 12/04/2019

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Nicole Dodrelle, Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, Guy Pigné, Michèle Bouchet, François Kisling, Dominique Mourget, Frédéric Pascal, Emilie Portier, Alain Wambecke, Isabelle Gourbeault, Gerhardus De Jong, Caroline Chazal-Mathieu, Frédéric Landrin, Renée Bou-Anich, Jean-Pierre Amirault, Anne-Marie Mennel, Gilles Deshayes, Fabienne Defosse, Félicité Herrmann, Patrice Lusardi,

Nombre de Conseillers

En exercice: 27 Présents: 22 Votants: 24 ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Martine Desry donne pouvoir à Roland Guichard, Gérard Besset donne pouvoir à Patrice Lusardi.

ABSENTS EXCUSES: Didier Ponnet, Christophe Faucomprez, Pierre Deck.

Madame Félicité Herrmann a été désignée Secrétaire de Séance.

- Approbation du compte-rendu des <u>décisions du maire</u> prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Deshayes demande des informations sur les nouveaux contrats avec le Cabinet Hortesie ? Monsieur le Maire : il s'agit d'un contrat pour la continuité du PLU et un autre relatif au projet Nesles II, c'est une procédure normale.

Monsieur Deshayes demande un état des contrats de ce cabinet.

Monsieur le Maire: lui répond qu'un état lui sera communiqué.

Aucune autre question n'étant formulée, celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

1) Débat d'orientations budgétaires 2019

En application de l'article L2312.1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales.

Monsieur le Maire souhaite que le débat se déroule en deux phases. En premier lieu, présentation des orientations budgétaires et en second lieu, échange avec les élus au travers de remarques et de questions. En préambule des orientations, un survol de la situation nationale puis communale avec projections pour cette dernière sur les années à venir. S'agissant de projections, il ne s'agit pas de chiffrages précis mais d'une approche des marges de manœuvre en pourcentage, sur le passé et sur les objectifs à venir.

Le ROB (rapport sur les orientations budgétaires) 2019 est consultable sur le site de la ville.

Le Conseil municipal

⇒ **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2019.

Informations

Monsieur le Maire apporte une réponse à la demande formulée par Madame Herrmann lors du précédent conseil. Un tableau récapitulatif des frais d'avocats est distribué aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire commente les chiffres : on voit bien l'impact des recours engagés sur le budget par une association sur le budget.

Madame Defosse: je ne vois pas le distinguo entre les honoraires et les condamnations.

La DGS: Il s'agit essentiellement de frais d'honoraires, les condamnations ont pour libellé « Carpa ».

Madame Defosse: Les taux horaires sont énormes. Avez-vous mis en place des conventions? Une convention forfaitaire serait plus avantageuse.

La DGS répond qu'effectivement il faudrait faire un appel d'offres.

Monsieur le Maire lui demande de voir avec Madame Defosse pour définir les termes de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe que la ville de Parmain a participé au financement en 2018 à l'acquisition d'un skiff de compétition par l'association Val d'Oise Aviron de Butry S/Oise. A bord de ce nouveau skiff, dimanche 31 mars, Thierry Delory est devenu champion d'Île de France junior. La ville de Parmain s'en réjouit et Monsieur le Maire transmet à ce jeune et son club, toutes les félicitations de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures.

Maire de PARMAIN

Président de la Communauté de Communes

UICHARD

Chevalier de la légion d'honneur